

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Sciences sociales 1.1			
Code	PEGH1B10SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (carine.dendal@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Isabelle AVET (isabelle.avet@helha.be) HELHa Loverval Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.4 Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretien une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des

- projets signifiants
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender la réalité sociale et économique grâce à l'acquisition de notions spécifiques aux sciences sociales et économiques
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer un esprit critique face à l'actualité
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'élaborer des mini-séquences de cours adaptées à une classe du secondaire

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH1B10SHA Sciences sociales 1 40 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH1B10SHA Sciences sociales 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sciences sociales 1			
Code	13_PEGH1B10SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Découverte du champs d'action de la sociologie dans notre société.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'expliquer la réalité sociale et économique grâce à l'acquisition du vocabulaire spécifique aux sciences sociales et économiques et à l'étude des grands courants sociologiques

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer un esprit critique face à l'actualité

III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'élaborer des mini-séquences de cours adaptées à une classe du secondaire

IV. L'élève doit s'approprier la philosophie, les contenus scientifiques et didactiques et la méthodologie du programme de Sciences Sociales (2ème et 3ème degrés enseignement de transition - FESEC)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenu

- Présentation et étude du programme de sciences sociales et de l'outil d'apprentissage.
- Etude de faits sociaux en respectant la méthode propre aux sciences sociales.
- Etude de concepts et notions sociologiques (socialisation, normes et valeurs, statuts et rôles, déviance, contrôle social, etc.)

Démarches d'apprentissage

Chaque semaine, les étudiants seront amenés à présenter un fait social en partant d'un fait divers ou d'un débat de société. Il doit ensuite l'analyser en suivant la méthode des sciences sociales (représentations, question de départ, hypothèses, méthode de recherche à mettre en oeuvre).

Les étudiants devront prendre l'habitude de lire des articles provenant, entre autres, de la revue « Sciences Humaines » et de grands quotidiens afin de se familiariser avec la terminologie sociologique et les questions d'ordre

sociétal.

Les étudiants devront rechercher et intégrer de manière autonome des informations économiques et sociétales via différentes sources.

Alternance de notions théoriques, d'échanges et d'analyse et utilisation d'outils.

Dispositifs d'aide à la réussite

1. Feedback sur les présentations orales et autres travaux.
2. Entretiens individuels suivant l'assiduité en cours.

Sources et références

BARBUSSE B., GLAYMANN D., *La sociologie en fiches*, Ellipses, 2005
Pratique des sciences sociales, Erasme, 2015
Programme de sciences sociales- option de base D/2001/7362/3053
Outils d'accompagnement D/2004/7362/3/18

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur la plateforme ConnectED
Revue « Sciences Humaines » (disponible à la bibliothèque du site)

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Une évaluation non présentée se verra notifiée d'un zéro. En cas de CM, l'étudiant préviendra au plus vite l'enseignant, et présentera ce document en vue d'organiser (si possible) une nouvelle évaluation.

il est important de signaler que c'est l'étudiant qui fait la démarche.

Pour chaque travail demandé, l'étudiant se réfèrera aux consignes spécifiques données pour chacun d'entre-eux.

Pour le TJ, l'étudiant aura des interrogations prévues dans le quadri (20% de la note totale), devra rendre un travail le dernier jour de la période de cours sur lequel il travaille de manière régulière pendant le quadri (40% de la note totale). En outre, l'étudiant devra passer un examen oral pour répondre à des questions portant sur son travail, sur la matière vue en cours (40% de la note totale), et sa connaissance de l'actualité.

Si l'étudiant doit repasser l'examen au Q2 et/ou Q3, il devra également refaire son travail sur un sujet différent, validé par le professeur; la note des interrogations ne sera pas reportée, la pondération sera donc de 50% pour le travail, 50% pour l'examen oral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Trv	60			Trv	50
Période d'évaluation	Exo	40			Exo	50

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée

conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).